



Communiqué de presse

Mercredi 17 novembre 2022

Séquence de l'émission « TPMP » diffusée le 10 novembre 2022 : le directeur général de l'Arcom saisit le rapporteur indépendant

A la suite d'une séquence diffusée dans l'émission « Touche pas à mon poste » du jeudi 10 novembre 2022, le directeur général de l'Arcom a transmis le dossier au rapporteur indépendant, membre du Conseil d'Etat, mentionné à l'article 42-7 de la loi du 30 septembre 1986.

Il a en effet considéré que ce dossier portait sur des faits susceptibles de justifier l'engagement d'une procédure de sanction, compte tenu des mises en demeure déjà prononcées par le passé à l'égard de C8.

Conformément à la loi, il appartiendra au rapporteur indépendant de décider de l'engagement des poursuites et d'instruire l'affaire.

 @Arcom_fr |  @Arcom |  @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur [arcom.fr](https://www.arcom.fr)

**DIRECTRICE DE LA
COMMUNICATION**

Marie Liutkus

M : marie.liutkus@arcom.fr

T : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

**RESPONSABLE DU PÔLE
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**

Sara Cheyrouze

M : sara.cheyrouze@arcom.fr

T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

**ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**

Célia Wapoutou

M : celia.wapoutou@arcom.fr

T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63